

*Recrute pour son Foyer de Vie
et Foyer d'Accueil Médicalisé de Dinéault*

**Des Remplaçants Éducatifs (H/F)
à 1 ETP, en CDD de 1 mois renouvelable
à pourvoir dès que possible**

Mobilisée par sa mission d'accueil d'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'association Les Genêts d'Or est reconnue pour la dynamique innovante de ses projets de suivi individualisés et se distingue par une démarche de développement de ses collaborateurs, tous sensibles à s'investir dans une relation solidaire, professionnelle et respectueuse avec les usagers.

MISSIONS

- Assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap en veillant particulièrement à leur bien-être et leur santé physique, dans le respect des projets associatifs et d'établissement,
- Assister les Usagers dans les actes de la vie quotidienne en développant leur autonomie,
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés,
- Encadrer des ateliers (sportifs, bien-être, artistiques...)
- Assurer la mobilisation et le transfert un utilisant le matériel adapté,
- Contribuer aux réflexions de l'équipe pluriprofessionnelle,
- Adhérer au projet associatif et d'établissement,
- Adhérer et mettre en œuvre la Démarche Qualité Institutionnelle.

PROFIL

- Avoir le sens des contacts humains et, si possible, une expérience auprès de publics accueillis en Foyer de Vie / Foyer d'Accueil Médicalisé / MAS ou en EHPAD
- Être titulaire du permis de conduire
- L'obtention du diplôme AES ou AS serait un plus
- Être en capacité de travailler en équipe dans le respect des personnes accompagnées et du Projet d'Etablissement
- Avoir un esprit d'initiative et d'ouverture
- Avoir un projet professionnel dans le domaine du handicap.

Notre secteur est concerné par l'obligation vaccinale contre la COVID

FORMALITÉS

Les dossiers de candidature devront être adressés par mail **avant le 15 avril 2023** à :

dasaa.sud@lesgenetsdor.org

Chaque dossier devra comprendre : une lettre de candidature, un CV détaillé sous format PDF. Ce recrutement se fait selon les conditions de la Convention Collective Nationale de Travail des Établissements et Services pour Personnes Handicapées et Inadaptées du 15 mars 1966.

Sylvain ANSIEAU

Directeur du dispositif d'accompagnement
et de soins pour l'autonomie des adultes
de Brie, Dinéault et Loperhet